Journal Title: Journal des télécommunications

Journal Issue: vol. 6 (no. 2), 1939

Article Title: Conférence européenne de radiodiffusion, Montreux 1939

Page number(s): pp. 49-50

This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) للاتصالات الدولي الاتحاد في والمحفوظات المكتبة قسم أجراه الضوئي بالمسح تصوير نتاج (ITU) والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلاً.

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

© International Telecommunication Union

A Copenhague, le C. C. I. F. qui, à plusieurs reprises, avait déjà renforcé les facilités relatives aux communications avec préavis, fut appelé, à la demande de la Chambre de commerce internationale, à revoir cette question. Il en résulta de nouvelles dispositions qui eurent pratiquement pour effet de donner complète satisfaction aux usagers: ceux-ci obtinrent la garantie que les communications avec préavis ne seraient dorénavant taxées qu'à partir du moment où la conversation s'engage avec le correspondant attendu et non plus dès le moment où le poste appelé répond quelle que soit la personne présente à l'appareil.

Enfin, pour répondre au désir de l'Union internationale de radiodiffusion, quelques amendements furent apportés aux conditions d'admission et de taxation des transmissions radiophoniques. On décida notamment qu'en vue de favoriser l'utilisation prolongée des circuits internationaux affectés à ces transmissions, il convenait d'offrir aux organismes de radiodiffusion des abonnements comportant une réduction d'environ 25 % pour l'utilisation d'un circuit déterminé pendant au moins cinq heures par mois.

L'assemblée plénière de Copenhague eut le mérite aussi de consacrer une grande simplification dans l'utilisation des voies de secours pour l'établissement des communications téléphoniques internationales. Il avait toujours été de règle de rétribuer l'utilisation de ces voies d'après un système de calcul très compliqué tendant à concilier une équitable répartition des parts de taxe avec la nécessité d'appliquer à l'usager la taxe globale normale prévue par les tarifs. Actuellement, sauf dans des circonstances exceptionnelles, on peut recourir gratuitement à l'utilisation d'une voie de secours.

En vue de contribuer à l'élaboration du nouveau Règlement téléphonique international qui fut adopté par la Conférence télégraphique et téléphonique internationale de Madrid, en 1932, le C. C. I. F. avait, dès 1930, constitué un « Comité de revision du Règlement téléphonique international » composé des membres des 6e et 7e commissions de rapporteurs et d'un délégué du Bureau international de Berne.

L'expérience ayant donné les plus heureux résultats, il fut convenu qu'un comité analogue serait créé en prévision de la revision dudit Règlement par la Conférence télégraphique et téléphonique internationale du Caire, en 1938.

De même, conformément au précédent posé en 1932, la 12e assemblée plénière du C. C. I. F. eut lieu dans la même ville que la Conférence télégraphique et téléphonique internationale et ses travaux se limitèrent à l'étude de questions d'exploitation et de tarification.

Elle avait été précédée d'une réunion à Paris, en septembre 1937, des 6e et 7e commissions de rapporteurs et du Comité de revision du Règlement téléphonique international.

L'assemblée plénière du Caire eut à se prononcer notamment sur l'admission, dans le service téléphonique international, de conversations différées à prix réduit, sur l'instauration d'un tarif dégressif et sur la priorité absolue des conversations internationales sur les conversations urbaines. Ces suggestions qui n'avaient d'ailleurs pas recueilli l'appui des 6e et 7e commissions de rapporteurs furent repoussées. Par contre, on revisa complètement les dispositions relatives à la taxe de préparation pour les communications radiotéléphoniques internationales, ainsi que les méthodes appliquées dans la présentation des statistiques de trafic.

Parmi les questions nouvelles mises à l'étude et qui figureront à l'ordre du jour de la 13e assemblée plénière de Lisbonne, en 1940, la plus importante est certainement celle concernant la possibilité de l'extension au service téléphonique international des méthodes d'exploitation ultra rapides récemment appliquées au trafic intérieur dans divers pays.

Pareille transformation nécessite une étude particulièrement approfondie et elle devra éventuellement être précédée de mesures préparatoires qu'une commission mixte a été chargée de déterminer en coopération avec les 6e et 7e commissions de rapporteurs.

* * *

L'heure de la retraite ayant sonné pour moi, je n'ai pu, à mon vif regret, accepter au Caire le renouvellement de mes fonctions de rapporteur principal-président desdites commissions.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte ici pour remercier tous mes anciens collègues de leur aimable et dévouée collaboration et je ne doute pas que mon digne successeur, mon excellent ami, M. Möckli, aura autant de plaisir à remplir son mandat que j'ai eu de satisfaction à remplir le mien.

H. Fossion,
membre honoraire du C. C. I. F.

Conférence européenne de radiodiffusion, Montreux 1939.

A l'occasion de la Conférence internationale des radiocommunications du Caire, 1938, il a été décidé de réunir une Conférence européenne de radiodiffusion dont la tâche sera de reviser la Convention européenne de radiodiffusion de 1933 ainsi que le plan de Lucerne annexé à cette convention.

La conférence sera composée de représentants de tous les pays compris dans la région européenne adhérents à la Convention internationale des télécommunications de Madrid.

Tout pays extra-européen adhérent à cette convention aura la faculté de se faire représenter à la conférence par des observateurs. L'Union internationale de radiodiffusion (U. I. R.) y participera à titre de conseiller technique. Peuvent, en outre, être admis, la Commission internationale de navigation aérienne, le Comité international radiomaritime et l'International Shipping Conference.

Comme base de discussion, l'U. I. R. a présenté un projet d'attribution des fréquences aux stations de radiodiffusion de la région européenne lequel a été soumis aux gouvernements intéressés. Ceux-ci ont présenté les observations que leur ont suggéré ce projet.

Ce sera la lourde tâche de la Conférence de Montreux de trouver une solution à un problème extrêmement difficile parce qu'il intéresse non seulement la radiodiffusion mais encore les services de radiocommunications dans les bandes desquels pourraient être placées, en dérogation, des stations de radiodiffusion.

La Conférence de Montreux sera ouverte le 1er mars à 10 h., au Montreux-Palace, par M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz, chef du département des postes et chemins de fer suisses. Cette conférence sera précédée, le 28 février à 10 h., d'une réunion des chefs de délégations qui siégera également au Montreux-Palace.

Notons encore que l'U. I. R., profitant de la présence à Montreux de la plupart des personnalités de la radiodiffusion européenne et extra-européenne, y a convoqué son conseil et ses commissions pour des réunions qui siégeront au Montreux-Palace du 22 au 28 février.

Etant donné, enfin, que la Conférence européenne de Montreux devra déterminer, notamment, quelles stations de radiodiffusion travailleront en dérogation dans la bande maritime de 415 à 460 kc/s et quelles seront leurs fréquences exactes,

que les pays maritimes intéressés à ces dérogations seront représentés à la Conférence européenne,

il y a lieu de prévoir, qu'en marge de cette conférence, les experts maritimes aborderont les discussions sur divers arrangements régionaux radiomaritimes en même temps que l'on discutera l'accord pour la radiodiffusion.

Météorologie et télécommunications.

Nul ne conteste plus aujourd'hui à la météorologie une place de choix dans les télécommunications et principalement dans les radiocommunications.

Cette place enviable tient à plusieurs causes; elle est un reflet de l'importance de la météorologie dans la vie et dans l'activité humaine. Elle est aussi la conséquence des réactions de l'atmosphère sur les ondes radioélectriques; enfin, elle dérive de la nature même des travaux météorologiques.

1. L'atmosphère et l'homme.

Toute activité humaine est soumise à l'action de l'atmosphère: notre vie et notre santé; notre sécurité; nos déplacements et tous les transports; notre nourriture; nos plaisirs et nos voyages; nos industries et notre commerce et jusqu'à nos disputes depuis les querelles portées devant le juge de paix jusqu'aux applications de guerre.

Météorologie médicale et climatique; protection contre les cataclysmes, cyclones, inondations, sécheresses...; sauvegarde de la vie humaine en mer; protection de la navigation aérienne; météorologie agricole; tourisme et voyages, alpinisme et sports d'hiver; industries de plein air; industrie de cinéma; transport et entrepôt de denrées périssables ou fragiles; procès civils et criminels; applications à la balistique et à la stratégie.

En toutes ces occasions, et en d'autres encore, on fait appel au météorologiste. Les caractères généraux du temps varient avec les contrées, la latitude, les saisons. La connaissance de ces influences est l'objet de la climatologie, véritable section de la géographie. Mais à l'inverse de l'étude du relief du sol, du sous-sol, celle de l'atmosphère ne peut se limiter à l'étude des caractères permanents ou quasi-permanents. L'atmosphère est essentiellement variable, même dans les pays de climats réguliers. Nous savons tous à quel point cette variabilité peut réagir sur notre existence et sur nos actions. Elle est l'objet d'une partie de nos soucis quotidiens. Nous la subissons souvent par habitude et paraissons n'y plus penser jusqu'au jour où nous la maudissons. Et, dès que nous pouvons, non pas nous en affranchir, mais en tenir compte, et dans la mesure où nous la pouvons prévoir, nous y adapter, nous en récoltons alors de très larges bénéfices.

Prenons quelques exemples en dehors de l'usage essentiel qui est la protection de l'aéronautique.

Telle entreprise de cinéma désire filmer une éclipse de lune et ne pas être victime de nuages malencontreux. Elle s'adresse la veille au service météorologique qui lui conseille de se rendre 400 km plus loin dans une région où ni brouillards ni nuages ne seront à craindre pendant l'éclipse. Telle autre veut filmer une tempête sur les côtes et ne fera le coûteux déplacement nécessaire que le jour où la tempête va se produire. Tel transport maritime est très délicat et ne peut s'entreprendre sans risques qu'en l'absence de grand vent. On attendra que le service météorologique annonce une situation où le calme n'a pas de chances d'être troublé. On pourrait à l'infini citer des exemples et, cependant, nos connaissances actuelles ne permettent guère une prévision du temps d'une échéance supérieure à 24 heures, exceptionnellement à 48 heures. Toute prévision à échéance de la semaine, du mois ou de l'année est pure illusion et ne repose sur aucune base scientifique.

2. L'atmosphère et les ondes radioélectriques.

Si, dans l'atmosphère, tout au moins, l'homme vit dans les régions inférieures, les ondes radioélectriques y ont élu leur domaine jusqu'aux plus hautes altitudes. Pas plus pour elles que pour l'homme, l'atmosphère ne joue le rôle d'un milieu immuable. Variations périodiques, saisonnières et diurnes s'y compliquent de variations accidentelles de grande envergure et plus imprévisibles encore que les variations du temps quotidien. Les applications aux télécommunications en subissent le contrecoup. L'étude de l'atmosphère sous l'aspect des phénomènes radioélectriques s'impose donc elle aussi.

A l'étude d'un domaine si changeant, il faut des méthodes d'investigation rapides. L'homme n'a pas le temps d'attendre et de rassembler dans le calme du cabinet les documents recueillis durant de longues journées et au cours des années comme il le fait quand il est géographe ou géologue. S'il veut avoir une image de l'atmosphère, il la lui faut tout de suite et avant qu'elle ne soit déjà modifiée. S'il veut en faire profiter les usagers, il faut qu'il leur transmette le renseignement sans le moindre retard et avant qu'il ne soit périmé. Comment y parvenir sans les télécommunications et sans l'observation à distance?